



**Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR), conclue à Genève, le 14 novembre 1975 - Adhésion par la Palestine.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 29 décembre 2017, la Palestine a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de la Palestine le 29 juin 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 53 de la convention.

